



## EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION, DE FILTRAGE ET DE CONSENTEMENT POUR UN SPORT SÉCURITAIRE

*(mise à jour du 18 décembre, 2024)*

Ces exigences s'appliquent à tous les individus avant leur participation à des activités sanctionnées par Wrestling Canada Lutte (WCL), y compris, mais sans s'y limiter, les championnats canadiens, les épreuves ou essais de sélection, les stages d'entraînement, réunions des commissions, et autres activités déterminées par WCL.

Niveau de risque	Rôle	Formation*	Filtrage^	Consentement au Programme canadien de sport sécuritaire	Règle de deux
	Athlètes	<a href="#">Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE</a> OU <a href="#">Respect et sport pour les responsables d'activités</a>	NON APPLICABLE	À venir	<a href="#">Module de formation en ligne La Règle de deux expliquée de l'ACE</a>
Niveau 1 - Faible risque	Bénévoles agissant sur une base non régulière ou informelle  Bénévoles qui ne sont pas en position d'autorité	RECOMMANDÉE : <a href="#">Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE</a> OU <a href="#">Respect et sport pour les responsables d'activités</a>	Divulgarion de filtrage (annuellement)	RECOMMANDÉE : À venir	RECOMMANDÉ POUR TOUS





Niveau de risque	Rôle	Formation*	Filtrage^	Consentement au Programme canadien de sport sécuritaire	Règle de deux
Niveau 2 - Risque moyen	<p>Bénévoles qui travaillent de manière régulière et / ou qui sont en position d'autorité, y compris mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Officiels</li> <li>• Chefs d'équipe</li> <li>• Membres de comités de WCL</li> <li>• Développeurs d'entraîneurs de WCL</li> <li>• Membres des comités hôtes des événements</li> </ul>	<p><a href="#">Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE</a> OU <a href="#">Respect et sport pour les responsables d'activités</a></p>	<p>Divulgation de filtrage (annuellement)</p> <p>E-PIC (tous les 3 ans)</p>	À venir	<p><a href="#">Module de formation en ligne La Règle de deux expliquée de l'ACE</a></p> <p>RECOMMANDÉ POUR TOUS</p>
	Conseil d'administration de WCL	<p><a href="#">Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE</a> OU <a href="#">Respect et sport pour les responsables d'activités</a></p> <p><a href="#">Évaluation du module Prise de décisions éthiques (PDÉ) de l'ACE</a></p>	<p>Divulgation de filtrage (annuellement)</p> <p>E-PIC (tous les 3 ans)</p>		





Niveau de risque	Rôle	Formation*	Filtrage^	Consentement au Programme canadien de sport sécuritaire	Règle de deux
Niveau 3 - Risque élevé	Personnel de WCL	<a href="#">Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE</a> OU <a href="#">Respect et sport pour les responsables d'activités</a>  <a href="#">Évaluation du module Prise de décisions éthiques (PDÉ) de l'ACE</a>	Divulgence de filtrage (annuellement)	À venir	<a href="#">Module de formation en ligne La Règle de deux expliquée de l'ACE</a>  RECOMMANDÉ POUR TOUS
	Entraîneurs Personnel médical	<a href="#">Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE</a> OU <a href="#">Respect et sport pour les responsables d'activités</a>  <a href="#">Évaluation du module Prise de décisions éthiques (PDÉ) de l'ACE</a>  <a href="#">Module Prendre une tête d'avance (en sport) de l'ACE</a>	E-PIC (tous les 3 ans)  Vérification du secteur vulnérable (une fois)		





**\*FORMATION :**

La formation / évaluation doit être suivie au moins une fois tous les 4 ans, sauf indication contraire. Si la certification expire ou si le programme de formation a été substantiellement mis à jour pour inclure de nouvelles informations et ressources importantes, les individus devront suivre une nouvelle formation, selon les directives de WCL.

**^FILTRAGE :**

E-PIC – vérification améliorée du casier judiciaire (tous les 3 ans)

VSV – vérification du secteur vulnérable (une fois)

Lors de la sélection d'une personne jeune (de moins de 18 ans), WCL n'exigera pas de VSV ou d'E-PIC, mais demandera à la personne de soumettre jusqu'à deux (2) lettres de référence supplémentaires.

**REMARQUE :** Toutes les formations, filtrages et consentement doivent être en vigueur pendant toute la durée de l'année civile de participation.

